



GARDE D'ENFANTS DE PLUS DE 3 ANS OU MOINS DE 3 ANS

| PRESTATION auprès de particuliers (déduction plafonnée à 15 000€/an) | Tarifs TTC | Tarifs HT (TVA 10%) | TARIF après déduction Fiscale |
|--|-------------------|--------------------------------|--|
| Prestation entre 2 à 30 heures par mois | 27 €/h | 24,55 €/h | 13,50 €/h |
| Coût supplémentaire pour le 2ème enfant | 4 €/h | 3,64 €/h | 2 €/h |
| Pas de supplément pour le 3ème enfant | - | | |
| Prestations de plus de 30 heures par mois | Nous consulter | | |
| Frais kilométrique si transport d'enfant pour déplacement périscolaire, activités sportives ou culturelles | 0,95 €/km | 0.86 €/h | |

Fourni par les parents

- Les repas des enfants si la garde journalière est de moins de 4 h.
- Repas des Enfants et de l'Intervenant(e) si la garde journalière est supérieure à 4 h et que notre intervenant(e) prépare le repas des enfants.
- Le matériel de puériculture
- Les sièges auto si déplacement

Majoration de 25 % des tarifs de prestation d'entretien de la maison les dimanches et jours fériés.
Majoration de 100 % des tarifs de prestation d'entretien de la maison les 1er mai et 25 décembre.

Taux de TVA appliqué pour les frais annexes

20% pour les frais dont les indemnités kilométriques.

Déduction fiscale

Le crédit d'impôt est égal à 50% des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle de 15 000 € (majoré de 1 500 € par personne à charge, sans excéder le total de 18 000 € après majorations). Le crédit d'impôt soit réduit vos impôts soit vous est remboursé si son montant dépasse celui de votre impôt ou si vous n'êtes pas imposable.

Envoi de la facture :

La facture est envoyée par mail.

L'envoi de facture par voie postale fera l'objet d'une ligne de facturation supplémentaire de 2,50 €.

Mode de paiement accepté :

Virement ou prélèvement bancaire, Chèque , CESU ou eCesu

Prestations du 1er JANVIER 2025 au 31 Décembre 2025

Les tarifs sont réévalués chaque année civile. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent les précédentes.